



Paris le 3 juillet 2006 - n°163/D130

Compte rendu de la 8ème réunion du Groupe de travail Cnis  
« Niveaux de vie et inégalités sociales » le 12 juin 2006

PARTICIPANTS :

Luc BEHAGHEL	LEA-INRA PARIS JOURDAN
Jacques BOURNAY	INSEE
Michel CASTELLAN	INSEE
Pascale CAUDRON	CNIS
Pascal CHEVALIER	INSEE
Maxime CHODORGE	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Pierre CONCIALDI	RAI
Gilles de LA GORCE	DGAS
Michel DOLLE	CERC
Michael FORSTER	OCDE
Jacques FREYSSINET	CEE
Jean GADREY	PROFESSEUR D'ECONOMIE UNIVERSITE LILLE 1
Didier GELOT	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT	UNIOPSS
Maryse MARPSAT	INSEE
Françoise MAUREL	INSEE
Georges MENAHEM	IRDES
Marco MIRA D'ERCOLE	OCDE
Jean-Luc OUTIN	MATISSE
Hélène PARIS	CNAF
Patrick PELTIER	DDASS DE L'ESSONNE
Hugues PICARD	INSEE
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Benoît ROBIN	CGT FO
Nicole ROTH	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Bernard SUJOBERT	INSEE

ABSENTS EXCUSÉS

Pierre BOURGUIGNON	ASSEMBLEE NATIONALE
Jean-Philippe DAMAIS	PROFESSEUR UNIVERSITE PARIS13
Denis DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE

En début de séance M. Freyssinet rappelle que trois réunions viennent d'avoir lieu sur l'éducation, la santé et le logement ; des relevés de conclusion seront établis et validés par les participants à ces réunions qui seront ensuite diffusés aux membres du groupe de travail pour servir de matériaux à la réunion de juillet.

Le calendrier des réunions est établi :

- 6 juillet à 9 heures, examen des relevés de conclusion et thème du système d'information à construire ;
- jeudi 21 septembre à 9 heures
- jeudi 5 octobre à 9 heures
- jeudi 19 octobre à 9 heures

Rappel des documents reçus : échantillon inter-régime des allocataires de minima sociaux, échantillon inter régime des retraités, et note sur l'échantillon inter-régime des cotisants aux systèmes de retraite

Sont en attente : une note sur les débats en cours au niveau européen en matière d'indicateurs d'exclusion (Drees), ainsi qu'une note (Insee) sur les discussions de refonte des catégories socioprofessionnelles dans la statistique européenne. La note sur les indicateurs de pauvreté qui a été diffusée ne doit pas être prise en compte : les corrections apportées à ce document ont été intégrées dans le rapport publié par l'Onpes et non reportées dans le document préparatoire.

Le compte-rendu est approuvé sous deux réserves : inclusion des remarques de N. Roth qui n'ont pas été reprises et inclusion de la note du RAI transmise par P. Concialdi, si ceci est possible compte-tenu des règles du site Cnis ou reprise dans le procès verbal des éléments de cette note tels qu'ils ont été exposés par P. Concialdi.

En premier point de l'ordre du jour, le débat se poursuit sur les désagrégations pertinentes.

J. Freyssinet rappelle l'état des constats à l'issue de la réunion précédente.

Le caractère central des PCS est confirmé mais se posent diverses questions, notamment

- la désagrégation minimum à assurer pour certaines PCS très hétérogènes, notamment les employés,
- la personne de référence dans un couple hétérosexuel qui de fait renvoie le plus souvent à l'homme ; faut-il trouver d'autres règles telles la CPS la plus « élevée » ?
- l'effet des évolutions européennes en termes de nomenclatures.
- 

Le débat a montré l'intérêt d'arriver à définir une typologie combinant les catégories sociales, les positions au regard de l'emploi et la composition des ménages. Une autre approche pourrait être d'utiliser des indicateurs éliminant les effets de structure dans une approche « toutes choses égales par ailleurs ». Il cite par exemple le cas de la réussite scolaire des enfants immigrés. Les indicateurs d'inégalité unidimensionnels sont certes aisés à produire et à utiliser mais peuvent conduire à des interprétations erronées.

En ce qui concerne les comptes par catégories socioprofessionnelles, leur intérêt principal est d'efforcer de confronter les diverses sources, ce qui peut conduire à suggérer les améliorations nécessaires ; par contre se pose la question de la balance entre les coûts et les avantages.

Enfin, s'agissant du critère de nationalité, l'accord semble acquis sur le fait que la nationalité reflète mal la nature des inégalités sociales pouvant affecter les immigrés et a fortiori les enfants d'immigrés.

J. Bournay rappelle que l'expérience qui avait été réalisée s'était appuyée sur des moyens limités (cf. le compte-rendu de la séance précédente). Il estime qu'il serait opportun que l'appareil statistique affecte suffisamment de moyens à l'élaboration d'indicateurs sur les inégalités s'appuyant sur les comptes par CS.

G. Menahem souligne que dans l'approche par CS il faut tenir compte de la dynamique des catégories sociales : certaines sont ascendantes, d'autres non. La logique « ascenseur social » ou « descenseur social » est tout à fait pertinente.

M. Mira d'Ercole préférerait que les catégories sociales ne soient pas considérées comme la désagrégation centrale, mais comme une désagrégation centrale. Les personnes changent de CS au cours de leur vie ; de plus au sein d'une catégorie donnée, il y a des personnes qui sont en emploi et d'autres au chômage. Si l'on prend la seule catégorie sociale, on passe à côté de facteurs importants d'inégalités. De plus le critère de catégorie socioprofessionnelle est rarement utilisé dans les comparaisons internationales. Or pouvoir se situer par rapport à d'autres est essentiel en matière d'inégalités, au même titre que de pouvoir se situer dans le temps (les inégalités se sont-elles accrues ou réduites ?).

M.T. Join-Lambert souligne en ce qui concerne la nationalité que les données en cette matière ne sont recueillies que dans des enquêtes spécifiques et non dans les sources générales, en raison de notre histoire ; on ne peut la négliger. Quelle proposition pourrait faire le groupe dans un domaine qui le dépasse largement ? De plus, les résultats d'enquêtes comme celle de Nicole Tribalat montre que les résultats varient très sensiblement selon les nationalités d'origine, enquête qui a donné lieu à des débats très graves qui ne se sont pas encore apaisés. Notre droit de la nationalité joue en la matière car, en France, on acquiert plus facilement encore que dans d'autres pays la nationalité française. En matière de CS elle note que s'il ne faut pas les éliminer, mais les enquêtes sociologiques mettent en évidence qu'il y a des phénomènes de brouillage non seulement chez les employés mais aussi chez les cadres. Il y a des catégories qui sont en ascension ou en descente au sein des CS.

B. Sujobert rappelle que François Héran a écrit plusieurs textes permettant de bien préciser ce qu'il est loisible de faire en matière de traitement des critères de nationalité et d'immigration.

J. Freyssinet indique qu'un de ces textes pourra être diffusé aux membres du groupe de travail.

N. Roth souligne que la Drees adhère aux propositions de F. Héran. Il est maintenant tout à fait possible d'obtenir de la Cnil un accord pour que les questions qu'il préconise soient incluses dans les enquêtes. Elle souligne aussi qu'il est nécessaire de tenir compte d'autres critères comme la catégorie sociale, etc. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » doit être utilisée de manière à ne pas faire porter sur une seule variable (l'immigration) le poids de variables cachées.

G. Menahem s'interroge pour savoir s'il faudrait utiliser aussi et donc introduire le critère de la religion. Ceci joue notamment sur la question des inégalités selon le genre.

J. Freyssinet et M.T. Join-Lambert estiment qu'on est ici au-delà du mandat de ce groupe.

M. Mira d'Ercole signale qu'au niveau international on utilise de manière croisée la nationalité et le lieu de naissance. L'Ocde, en utilisant les données des recensements de population, a mis en place une méthode de mesure plus systématique des personnes nées à l'étranger comme critère utilisé pour mesurer les stocks.

J. Freyssinet souligne qu'en France on utilise le critère de né étranger à l'étranger. Mais il ne suffit pas d'avoir cette information pour la personne, il est nécessaire de l'avoir aussi pour ses parents. Il demande qu'en matière de moyens nécessaires pour les comptes des ménages par csp, l'Insee fournisse une note de chiffrage. À défaut le groupe ne pourra que proposer une mise à l'étude.

N. Prokovas intervient sur le critère de la personne de référence : si l'on utilise la personne de csp « la plus élevée », on changera peu les résultats statistiques, mais ceci est sans doute important en termes d'affichage.

N. Roth souligne cependant qu'il n'est pas facile d'ordonner les csp de manière incontestée. Une alternative est la prise en compte simultanée des deux cs ou de la double activité. Le fait qu'il y ait deux sources de revenu ou pas change sensiblement les choses.

G. de la Gorce rappelle que dans des travaux qu'il avait menés antérieurement sur la mobilité sociale, il avait essayé d'utiliser la double cs mais ceci est extrêmement lourd. Un des facteurs les plus

importants de reproduction des inégalités est l'école ; or les statistiques de l'éducation nationale se heurtent sans arrêt à ce problème. Ceci est très important pour la présentation des inégalités scolaires en fonction de l'origine sociale.

G. Menahem rappelle les travaux de Nicole Tabard et Ludovic Lebart sur les classements : en faisant entrer des critères multidimensionnels, cs, activité, niveau d'études, logement on récupère l'essentiel de la variance. Il est possible de hiérarchiser très facilement les cs. Il faut aussi, en sociologie des familles, tenir compte de la position relative de l'homme et de la femme dans le ménage qui est très discriminante pour comprendre les comportements familiaux ou à l'égard de l'éducation ou la trajectoire sociale des ménages.

M. Dollé fait remarquer que le niveau 1 des pcs n'est pas suffisant pour introduire des distinctions pertinentes entre les ménages, mais que le degré de détail supplémentaire nécessaire varie selon les thèmes. De ce fait, les Cs ne sont un pont entre domaines d'enquêtes et d'étude des inégalités que d'une manière un peu illusoire. Par exemple, en matière de résultats scolaires des enfants, le fait d'être enseignant est déterminant or ceci recoupe plusieurs cs de niveau 1. De ce fait, peut-on proposer une grille minimale de détail qui soit utilisable dans les enquêtes ?

Le second point de l'ordre du jour concerne les réactions à la note d'étape provisoire n°2. Deux réactions écrites ont été reçues, l'une de Luc Béhaghel sur les aspects territoriaux, l'autre de M. Mira d'Ercole sur les aspects internationaux.

L. Béhaghel revient sur la question des indicateurs locaux ; la note s'interroge sur l'intérêt éventuel d'essayer de dégager « toutes choses égales par ailleurs » des effets régionaux. Les effets propres sont difficiles à interpréter, car il peut toujours exister des effets de variables omises ou cachées. On ne sait pas non plus si certaines variables de contrôle ne sont pas, elles-mêmes, affectées d'effets régionaux. Il faudrait plutôt essayer de repérer les effets de la gestion locale et des politiques mises en œuvre par les collectivités. La question n'est alors pas tant de taille d'échantillon que de qualité de mesure par exemple des transferts intrarégionaux. Enfin, au-delà des découpages administratifs se pose la dimension des types d'espace (rural, périurbain, urbain, etc.). Or les nomenclatures évoluent beaucoup en la matière. Il faudrait systématiser la mise à disposition de l'information sur le lieu d'habitation et le lieu de travail (non pas l'identification exacte mais une typologie assez fine) pour permettre de travailler ensuite dans toutes les nomenclatures de type spatial auxquelles on peut penser.

J. Gadrey rappelle l'importance de la source « revenus fiscaux » pour les études locales et souligne la prudence de l'Insee quant à la diffusion des données. Par ailleurs, il rappelle son souhait que soit évalué le coût d'extension régionale de certaines enquêtes, telle que l'enquête Emploi de l'Insee.

Le troisième point de l'ordre du jour porte sur la question des indicateurs synthétiques.

J. Freyssinet rappelle que le groupe est mandaté pour définir une batterie d'indicateurs de base, peu nombreux, au-delà de l'organisation d'un système d'information complet sur les inégalités sociales. Cette étape impliquera inévitablement des indicateurs semi-synthétiques, par exemple sur les conditions de vie comme l'Insee en propose depuis longtemps. Quelles sont, au-delà, les propositions en présence pour rendre compte de la multi-dimensionnalité des inégalités ? Il existe deux types de propositions, l'une pense possible de résoudre le type de problème de multi-dimensionnalité ; le groupe a ainsi évoqué dans une séance précédente le thème de « monétarisation » du non-monétaire. La note de M. Fleurbaey creuse les voies possibles dans ce cadre. Le deuxième type de démarche est de reconnaître le caractère radicalement hétérogène des différentes dimensions des inégalités et de poser la question d'un choix explicite de pondération ; la note de J. Gadrey illustre cette seconde démarche.

M. Fleurbaey rappelle que dans la note diffusée au groupe, il a essayé de faire une revue critique des différentes méthodes permettant de réduire la multidimensionnalité.

L'opposition est plutôt entre les approches individualistes et les approches non-individualistes. Une approche non-individualiste consiste, par exemple, à faire une moyenne entre des indicateurs portant chacun sur une dimension, revenu, santé, etc. On est démuné sur les considérations théoriques même qui pourraient guider le choix des pondérations, même si l'on peut concevoir que certains

observateurs aient une opinion subjective claire sur la façon de pondérer ou qu'il y ait un consensus d'une communauté d'observateurs sur ce point. Un autre point important est que les approches non-individualistes ne permettent pas d'appréhender le cumul, sur les mêmes personnes des difficultés ou des inégalités. Les approches non-individualistes ne tiennent pas compte des corrélations, par exemple entre le revenu et la santé.

Le second niveau, à l'intérieur des approches individualistes, il existe plusieurs possibilités assez différentes. Les théoriciens du bien-être social n'ont pas, jusqu'à récemment, vu assez clair sur les différences entre ces diverses approches et notamment sur la distinction entre la monétarisation et l'approche de l'équivalence.

Il faut notamment savoir si l'on s'intéresse au bien-être d'une façon très large ou aux ressources de manière plus restreinte. Il semble que le groupe s'intéresse plus aux inégalités de niveau de vie qu'aux inégalités purement subjectives. Si l'on s'intéresse aux ressources, il reste des problèmes multidimensionnels qui peuvent être synthétisés selon trois approches, la monétarisation, l'équivalence et les ensembles de choix. Cette dernière approche suscite beaucoup d'intérêt à l'étranger, mais avec une difficulté quant à la synthèse. On s'intéresse beaucoup aux problèmes d'accès, mais sans proposer grand chose quant à la méthode de synthèse. Ainsi, Sen n'a jamais fait de propositions de synthèse pour tenir compte des différentes « capacités ». Il ne faut pas cependant écarter cette piste qui est très intéressante à de nombreux égards.

Monétarisation et équivalence ont chacune leurs difficultés de collecte de données ou conceptuelles que la note décrit. Dans la monétarisation, il est des domaines, très loin du marchand, où il est difficile de donner un prix. Il n'y a, en plus, pas de lien très clair entre une valeur globale d'un panier de consommation élargie et le bien-être de la personne. D'où l'intérêt de l'approche par l'équivalence qui au lieu de mettre un prix sur tout, met un « consentement à payer », un prix subjectif de ce que la personne serait prête à payer pour changer les choses dans telle ou telle dimension. Cette distinction est importante lorsqu'on cherche à synthétiser des dimensions très éloignées de variables marchandes.

J. Gadrey défend l'idée de l'intérêt de l'utilisation d'indicateurs synthétiques, s'ils sont utilisés avec modération et avec les mises en garde nécessaires (par exemple un ou deux indicateurs synthétiques de pauvreté et d'inégalités). Ces indicateurs ont des vertus démocratiques lorsqu'ils sont fondés sur un débat collectif concernant les variables les plus importantes et leur pondération. Comme dans le cas des indicateurs du PNUD, la production d'indicateurs résumés permettant des comparaisons dans le temps ou dans l'espace incite les gens à se poser des questions domaine par domaine sur les raisons de ces évolutions ou de ces différences. Même si ces résumés ont des imperfections, il lui semble qu'il entre dans la mission d'un service public statistique d'en produire, pour ouvrir les débats et accroître l'intérêt du public pour l'information statistique. Dans d'autres domaines on voit apparaître des indicateurs synthétiques de compétitivité des nations, de performance globale des entreprises, ou en matière environnementale ; il pourrait en être de même dans le domaine des inégalités ou de la pauvreté. Il y a en effet dans ce domaine un gros patrimoine statistique et un fonds de système de valeurs assez partagé qui permettrait de construire un indicateur synthétique ayant moins d'incertitudes que dans les autres domaines qu'il a cités. La question de la pondération qui ne peut se résoudre, comme l'a rappelé M. Fleurbaey, par des considérations théoriques, peut se régler sur la base de valeurs suffisamment partagées.

À l'issue des travaux du groupe qui produira une proposition d'une batterie d'indicateurs, il n'y aurait pas de problèmes théoriques fondamentaux empêchant la mise en place progressive et en débats d'indicateurs synthétiques, ainsi que la publication annuelle par l'appareil statistique d'un état de santé sociale de la France rassemblant les indicateurs détaillés et un ou deux indicateurs synthétiques

M. Mira d'Ercole souligne qu'une liste d'une trentaine ou d'une quarantaine d'indicateurs, telle que celle que va produire le groupe ne répond pas à la demande de communication telle qu'elle est posée. Il faut encourager les travaux permettant d'aller vers une approche synthétique qu'elle soit non-individualiste ou individualiste.

Au Royaume-Uni, dans le domaine plus restreint de la pauvreté des enfants, le gouvernement a énoncé des objectifs. Un processus de consultation<sup>1</sup> a abouti à deux choses ; d'un côté la définition

---

<sup>1</sup> Cf. Department of Work and Pensions, "[Opportunity for all](#)" et [Measuring Child Poverty, a consultation document](#) (2002) et [Measuring Child Poverty consultation: Final Conclusions](#) (2003).

d'une longue liste d'indicateurs pour évaluer le bien-être des enfants dans différents domaines, puis le choix de trois indicateurs qui ne sont pas à proprement parler des indicateurs de synthèse mais qui sont apparus mieux placés pour faire consensus : un indicateur de pauvreté relative, un indicateur « ancré dans le temps » et un indicateur de pauvreté en conditions de vie dans une approche de « pauvreté consistante » combinant niveau et conditions de vie.

Our new measure of child poverty will consist of:

Absolute low income – to measure whether the poorest families are seeing their incomes rise in real terms.

Relative low income – to measure whether the poorest families are keeping pace with the growth of incomes in the economy as a whole.

Material deprivation and low income combined – to provide a wider measure of people's living standards.

Using this measure, poverty is falling when all three indicators are moving in the right direction.

Extrait du document final de consultation

On pourrait s'inspirer de cette démarche de sélection d'indicateurs centraux ou leaders.

M. Dollé souligne une des difficultés dans la confection d'indicateurs synthétiques qui résulte du fait que, dans certains domaines, les indicateurs pertinents peuvent ne pas avoir une périodicité annuelle. Un indicateur synthétique qui combinerait des indicateurs partiels de périodicité variable poserait des problèmes dans son utilisation.

À cela J. Bournay répond qu'il est possible de procéder pour les années manquantes à des interpolations ou des extrapolations.

J. Freyssinet souligne que les difficultés sont plus grandes en ce qui concerne les extrapolations, en particulier dans des domaines, comme ceux que traite le groupe, où les résultats publiés sont politiquement sensibles.

H. Picard souligne qu'il serait nécessaire avant de définir des indicateurs synthétiques de préciser les propriétés qu'on attend d'eux.

N. Roth souligne qu'il y a un accord dans le groupe pour dire qu'on est en présence d'un phénomène, les inégalités sociales, qui est multidimensionnel. La question est celui de la pédagogie. En retenant un indicateur synthétique, on privilégie un choix politique instantané et on risque de ne pas voir ce qui évolue dans le temps ou dans l'espace. Un indicateur trop synthétique ne sera intelligible que si l'on revient à ses éléments constitutifs. Peut-être faut-il pencher vers des indicateurs leader pour être plus raisonnable.

J.L. Outin souhaite voir d'abord préciser si l'on vise un seul indicateur synthétique ou un indicateur synthétique par grand domaine. Dans chaque grand domaine se repose la question : choix d'un indicateur leader ou pondération d'indicateurs avec les mêmes questions de sélection et de pondération. L'Onpes a choisi de sélectionner 11 indicateurs pour suivre la pauvreté, sans construire un indicateur synthétique. Il est donc partisan de sélectionner dans chaque domaine des indicateurs leader ; et par ailleurs, comme le propose J. Gadrey de mettre en place un séminaire examinant des indicateurs synthétiques par grand domaine, sur plusieurs années, afin d'arriver à nourrir, in fine, une décision plus éclairée sur la création d'indicateurs synthétiques

D. Gelot soutient la proposition de poursuivre les travaux et tester différentes variantes de construction, notamment en termes de pondérations.

G. Menahem rappelle avec l'expérience de l'indicateur de développement humain, l'intérêt d'avoir un « produit d'appel » ayant une vertu de communication. L'IDH permet de faire lire le rapport du PNUD. Il rappelle l'intérêt des « indicateurs sociaux publiés » tous les deux ans par l'OCDE.

M. Fleurbaey rappelle que l'idée de faire une synthèse ne doit pas être vue comme se substituant à des informations détaillées, mais comme étant une information supplémentaire. La question est alors de savoir si ce « plus » est coûteux à obtenir.

M. Robin rappelle les vertus médiatiques et pédagogiques des indices synthétiques. Il évoque l'exemple de l'indice des prix et du chariot type.

P. Concialdi souligne qu'il est primordial pour le groupe d'aboutir à une batterie d'indicateurs d'inégalités portant sur plusieurs dimensions et si possible annuels ; faut-il aller vers des indicateurs synthétiques : on le fait déjà pour résumer une information comme celle sur les revenus ; pour mesurer les inégalités de revenu, il existe déjà une variété d'indicateurs pour synthétiser l'information individuelle (Gini, Theil, Atkinson, etc.). Les pondérations des données individuelles dans chacun de ces indicateurs comportent des jugements de valeur. La question n'est donc pas de savoir s'il faut pondérer ou pas (on le fait toujours) mais comment pondérer. La mise en place progressive d'un indicateur synthétique dont les propriétés soient discutées en un séminaire prolongeant les travaux du groupe lui paraît souhaitable.

M. Dollé répond sur ce point que dans les exemples qui viennent d'être cités, il s'agit de trouver des méthodes de pondération des données individuelles au sein d'un même domaine (par exemple le revenu) ; la question d'agrégation entre des domaines différents (par exemple la santé et le revenu) est probablement différente.

M. Mira d'Ercole estime qu'il y a actuellement besoin d'équilibrer le nombre d'indicateurs qui seraient disponibles par domaines : on ne peut en avoir quinze sur les revenus et un seul sur le patrimoine, par exemple. En ce qui concerne les indicateurs il souhaite que dans chaque domaine on puisse retenir des indicateurs annuels pour le suivi de court terme et des indicateurs à périodicité plus longue, s'ils apparaissent plus pertinent dans la description des inégalités.

M.T. Join-Lambert insiste sur le fait que la pédagogie nécessaire passe par une publication des indicateurs associés à une publication les commentant afin d'éviter les erreurs d'interprétation. Elle soutient également la proposition de continuer le travail d'analyse et d'élaboration des indicateurs. On ne pourra figer une batterie d'indicateurs ou un indicateur synthétique car les inégalités ne cessent d'évoluer. Une commission des comptes sociaux pourrait être utile.

J. Gadrey revient sur quelques points de la discussion. En ce qui concerne la périodicité des indicateurs le problème se posera aussi bien pour un indicateur synthétique que pour une batterie d'indicateurs. Pour les discussions dans les milieux associatifs, son expérience est que le point de départ de l'examen d'indicateurs synthétiques renvoie toujours à un approfondissement sur les composantes. Si on ne procède pas à la confection d'un indicateur synthétique, toute la médiatisation se fera sur un seul des composants et on perdra de vue la multidimensionnalité : par exemple on privilégiera la seule pauvreté monétaire. Compte tenu de la diversité des champs à couvrir, la voie de définir des « indicateurs leader » conduira de toutes façons à trop d'indicateurs.

J. Freyssinet estime qu'en matière de nombre d'indicateurs pour la batterie d'indicateurs centraux on ne devrait guère dépasser la dizaine pour être lisible. Continuellement nous utilisons des indicateurs semi-synthétiques comme les indicateurs de condition de vie ; la question est de savoir s'il faut aller plus loin. Le problème central est la révélation des préférences. Dans les méthodes individualistes on cherche à tenir compte des préférences de chacun ; dans les méthodes non-individualistes, il y a une « autorité » qui les fixe : on révèle des préférences collectives. A-t-on intérêt à avoir en ce domaine une décision d'une instance officielle ? La première responsabilité de l'appareil statistique est d'abord d'outiller le public et les institutions pour ce débat, en fournissant les informations de base et les moyens d'élaborer et de proposer des indicateurs synthétiques. Par ailleurs, tout l'effort pour rendre plus pertinente l'information la rend moins lisible pour de nombreux utilisateurs.

M. Fleurbaey souhaiterait que l'appareil statistique public, sans prendre de position pour l'instant sur tel ou tel indicateur synthétique permette que le débat puisse se poursuivre en fournissant les éléments permettant de poursuivre les différentes approches.

J. Gadrey souligne que les préférences collectives se manifestent en permanence de manière non explicite dans le choix des efforts d'investigation de tel ou tel domaine, dans les publications, etc. Il

souhaiterait que cette révélation des préférences soit, dans le domaine des inégalités et de la pauvreté, plus explicite.

J. Freyssinet indique que le groupe, en définissant une batterie d'indicateurs de base, révélera ses préférences collectives ; il estime que pour aller plus loin vers un indicateur synthétique non-individualiste, le groupe n'a pas la légitimité pour définir des pondérations. Au minimum la question devrait être renvoyée à l'assemblée générale du Cnis.